



Devenir Traducteur Assermenté en ayant eu 6 mois de sursis

Par **Diamon**, le **25/01/2016** à **17:28**

Bonjour,
Je souhaiterais devenir traductrice assermentée, cependant j'ai reçu une condamnation quand j'étais plus jeune de 6 mois de sursis pour une affaire stupide d'utilisation de chèque.
Mon casier judiciaire est cependant vierge et j'aimerais savoir si cela me disqualifiera dans la procédure ?
Merci infiniment,
Marie B.

Par **amajuris**, le **25/01/2016** à **17:48**

bonjour,
Le traducteur, reconnu comme étant un officier ministériel, certifie qu'un texte est la traduction fidèle et conforme d'un document original.
Il est indispensable d'être titulaire d'un diplôme reconnu de niveau Bac+5 obtenu dans une université (Master en langue étrangère) ou dans une école spécialisée.
Pour être inscrit sur une liste de Cour d'appel, il faut présenter sa candidature au procureur de la République près le Tribunal de grande instance. La police, après une enquête de moralité, transmettra le dossier à la Cour d'appel correspondante. Le titre de traducteur assermenté est alors conféré par cette Cour à l'issue d'une prestation solennelle de serment. Ils sont nommés pour une durée de cinq ans renouvelable.
source: <http://www.village-justice.com/articles/traducteur-assermente,14772.html>
salutations